

Les taux de prise en charge sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité Sociale dans le cadre du parcours de soins coordonné, et comprennent la part prise en charge par celle-ci. Les forfaits sont annuels, par année civile et par personne, non cumulables d'une année sur l'autre et dans la limite des frais réels engagés. Nos garanties répondent aux obligations des contrats dits responsables.

	Globale	Sereine	Sereine +	Préférence	Préférence +
<b>MALADIE</b>					
Consultations, visites	100 %	100 %	120 %	150 %	200 %
Auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, etc...)	100 %	100 %	100 %	120 %	200 %
Pharmacie (vignettes bleues, blanches, orange)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Analyses, radiologie, densitométrie	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actes de petite chirurgie	140 %	140 %	140 %	150 %	200 %
Prothèses auditives	100 %	100 %	100 %	120 %	200 %
<b>➤ + 50 € si achat dans le Centre d'Audioprothèse PréviFrance</b>	+ 50 €	+ 50 €	+ 50 €	+ 50 €	+ 50 €
Autres appareillages	100 %	100 %	100 %	120 %	200 %
Cures thermales	100 %	100 %	100 %	120 %	200 %
Prévention (Tous les actes de prévention fixés par l'arrêté du 8/06/2006)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>OPTIQUE</b>					
Verres et montures remboursés par le régime d'assurance maladie	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
→ Moins de 18 ans					
→ Plus de 18 ans					
+ forfait lunettes annuel		+ 46 €	+ 153 €	+ 168 €	+ 300 €
<b>➤ + 30 € si achat dans les espaces optiques PréviFrance</b>	+ 30 €	+ 30 €	+ 30 €	+ 30 €	+ 30 €
Lentilles remboursées par le régime d'assurance maladie	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
+ forfait lentilles annuel		+ 46 €	+ 123 €	+ 138 €	+ 200 €
→ acceptées par la Sécurité Sociale					
→ refusées par la Sécurité Sociale - plus de 18 ans		+ 46 €	+ 123 €	+ 138 €	+ 200 €
<b>➤ + 30 € si achat dans les espaces optiques PréviFrance</b>	+ 30 €	+ 30 €	+ 30 €	+ 30 €	+ 30 €
Traitement de la myopie par laser - Forfait annuel			153 €	168 €	200 €
Le forfait annuel pour les lunettes et le forfait annuel pour les lentilles de contact ne sont pas cumulables, quel que soit le cas					
<b>DENTAIRE</b>					
Soins	100 %	100 %	120 %	150 %	200 %
Prothèses dentaires <sup>1</sup>	100 % (a)	150 % (a)	200 % (a)	300 % (b)	400 % (b)
Inlay-core (coté SPR 57 ou SPR 67)		100 %	120 %	130 %	150 %
Orthodontie (coté TO 90) par semestre	100 %	150 %	200 %	250 %	300 %
<b>HOSPITALISATION CHIRURGICALE, MÉDICALE ET MATERNITÉ</b>					
Actes chirurgicaux et d'anesthésie	140 %	140 %	140 %	150 %	200 %
Si acte médical supérieur à 120 € : prise en charge du forfait de	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €
Honoraires et frais de séjour	100 %	100 %	120 %	150 %	200 %
Chambre particulière <sup>2</sup> : - Durée illimitée en chirurgie	46 €/J	46 €/J	52 €/J	58 €/J	70 €/J
- Durée illimitée en maternité (sauf si observation : 30 jours par an)		46 €/J	52 €/J	58 €/J	70 €/J
- 30 jours par an en médecine, rééducation, maison de repos et de convalescence		46 €/J	52 €/J	58 €/J	70 €/J
Forfait journalier <sup>2 et 3</sup>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Frais d'accompagnement <sup>4</sup> (lit et repas en milieu hospitalier)	16 €/J	16 €/J	16 €/J	23 €/J	30 €/J
Transport ambulance, taxi, VSL, etc...	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Frais de garde de nuit agréée pendant 10 nuits après intervention chirurgicale (sur présentation de la facture acquittée)			8 €/J	10 €/J	15 €/J
Indemnités journalières en cas d'hospitalisation supérieure à 4 jours (hors maternité) A partir du 5 <sup>e</sup> jour et pendant 10 jours			8 €/J	10 €/J	15 €/J
<b>LES PLUS</b>					
<b>➤ PANIER DE SOINS affecté à l'un ou plusieurs des postes ci-dessous par an et par bénéficiaire</b> (sur prescription médicale et facture du praticien ou de l'établissement) : vaccins non remboursés - traitement anti-tabac - contraception - ostéopathie, acupuncture - parodontie, implants dentaires - amniocentèse - fécondation in vitro - aide ménagère agréée en cas d'hospitalisation > 3 jours (hors maternité)		50 €	100 €	150 €	200 €
PRIME DE NAISSANCE versée lors de l'inscription d'un enfant de - de 6 mois, si le parent qui le couvre est adhérent depuis au moins 1 an avant la date de naissance de l'enfant	46 €	61 €	77 €	122 €	150 €
CAPITAL DÉCÈS Paiement dans les 48 h après réception des pièces justificatives. Concerne l'assuré s'il a moins de 45 ans à l'adhésion et jusqu'à 65 ans		1 525 €	1 525 €	1 525 €	1 525 €
ACCIDENT DE LA CIRCULATION :					
Actes chirurgicaux et d'anesthésie	160 %	160 %	160 %	180 %	250 %
Chambre particulière <sup>5</sup> (6 mois en secteur médecine et chirurgie)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais d'accompagnement : lit et repas en milieu hospitalier (durée 15 jours)	16 €	16 €	23 €	31 €	31 €
Télévision	77 €	77 €	77 €	77 €	77 €
Téléphone	46 €	46 €	46 €	46 €	46 €
GARANTIE CHÔMAGE <sup>6</sup> Garantie qui dispense de cotisations pendant 1 an les adhérents rencontrant une période de chômage économique.	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse

Garanties en vigueur au 01/09/2011

1. Plafonds de remboursement 1<sup>ère</sup> année : 500 € colonnes (a), 800 € colonnes (b), Plafonds de remboursement 2<sup>e</sup> année : 800 € colonnes (a), 1600 € colonnes (b). Tous les plafonds s'entendent part Sécurité Sociale incluse.  
 2. Pas de prise en charge pour les séjours en psychiatrie, neuropsychiatrie, maison à caractère spécialisée, colonie sanitaire, cure thermale, diététique, régime, ainsi que pour les séjours de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie.  
 3. 45 jours par hospitalisation.  
 4. Pour les enfants de moins de 16 ans : 30 jours par an. Pour adultes : 2 jours par an.  
 5. Maison à caractère spécialisé, de repos, de régime et de convalescence : 30 jours/an ; Rééducation et cure :

30 jours/hospitalisation pour une même affection. Pas de prise en charge des frais occasionnés par un séjour en maison médicalisée, de retraite ou cure médicale, et de long séjour.  
 6. La garantie chômage dispense des cotisations les adhérents en contrat individuel rencontrant une période de chômage, s'ils sont salariés de la même entreprise depuis au moins 2 ans sous contrat à durée indéterminée, s'ils adhèrent à la mutuelle santé depuis au moins 13 mois, s'il est licencié de l'entreprise pour cause économique, n'a pas démissionné, ni accepté de transaction, est âgé de moins de 60 ans lors du licenciement. Cette garantie est accordée pour une période maximum de 12 mois, sur présentation de justificatifs (attestation Pôle Emploi,...) et couvre l'assuré et ses ayants droit existants au jour du licenciement



## Les Plus

### Prévifrance



#### Des avantages concrets :

- **Carte de tiers-payant** : pas d'argent à avancer dans les pharmacies, lors d'analyses, de radios... (selon accords et conventions) et prise en charge en cas d'hospitalisation.
- **Des remboursements sous 48h** après réception des informations de votre régime d'assurance maladie.
- **Prise d'effet immédiate de votre couverture santé**

#### Des garanties innovantes :

- **Un panier de soins de 50 à 200€** par an pour l'ostéopathie, la contraception, les vaccins... Enveloppe annuelle vous permettant d'être remboursé de soins non pris en charge par la Sécurité Sociale.
- **Une garantie Chômage** : prise en charge de vos cotisations mutuelle santé pendant 1 an en cas de chômage économique.
- **Des garanties renforcées en cas d'accident de la circulation.**

#### Des réductions pour les enfants et les étudiants :

- **Cotisation gratuite au-delà du 2<sup>e</sup> enfant.**
- **Tarif enfant pratiqué jusqu'à 28 ans** si votre enfant est étudiant, apprenti ou demandeur d'emploi non rémunéré.
- **Une réduction de 15% pour les étudiants** (si adhérent principal du contrat)

#### Accès aux services santé adhérents :

**Des centres créés pour permettre aux adhérents de la mutuelle de diminuer leur «reste à charge» en optique, dentaire et audioprothèse tout en leur assurant un service haut de gamme.**

##### ■ Espaces optiques

Toulouse ; Clermont-Ferrand ; Montauban ; Paris.  
Les plus grandes marques (Dior, Diesel, Ray-Ban...) à des prix imbattables.

##### ■ Cabinets dentaires - Toulouse.

Prothèses, implants, orthodontie pratiqués par nos chirurgiens dentistes grâce à des équipements de pointe.

##### ■ Centre d'audioprothèse - Toulouse.

Test auditif gratuit\*. Appareils et accessoires des meilleurs fabricants à des prix mutualistes.

\* À but non médical.

Voir les adresses détaillées au dos de la plaquette.

#### Offre parrainage\*

un mois offert pour vous  
+  
un mois offert pour votre filleul

Jusqu'à un an de mutuelle gratuite pour le parrainage de 12 nouveaux adhérents.

\* Offre valable pour tout nouvel adhérent individuel de moins de 55 ans



# Pour une protection

## complète



### ■ Garantie Hospitalisation

La Garantie Hospitalisation vous permet de **couvrir tous les « faux-frais »** que génère une hospitalisation : télévision, aide ménagère, déplacement de vos proches, dépassements d'honoraires...

**Recevez 30 € par jour d'hospitalisation**

- Dès le 1<sup>er</sup> jour
- Indemnités à utiliser librement (téléphone, garde d'enfants...)

Pour **6,50€/mois** seulement



### ■ Garantie Décès/invalidité

Parce qu'on ne sait jamais de quoi demain sera fait, la « Garantie Décès et Invalidité absolue et définitive » vous permet de **mettre vos proches à l'abri de soucis financiers**

**Un capital de 10 000 à 50 000 € garanti**

- Versé au(x) bénéficiaire(s) de votre choix en cas de décès
- A vous-même en cas d'invalidité absolue et définitive

A partir de **3€/mois** pour un capital de 10 000 €



# Sécurité sociale, mutuelle

## qui rembourse quoi ?

### ↳ Consultation chez un généraliste du secteur 1 (dans le cadre du parcours de soins)

Exemple pour une **consultation à 23€** avec une formule GLOBALE.



- Part Sécurité Sociale → 15,10€
- Part Mutuelle → 6,90€
- A votre charge → 1€ (franchise non remboursable par les mutuelles)

### ↳ Achat de lunettes

Exemple pour l'achat d'une **paire de lunettes à 250€** avec une formule SEREINE+.



- Part Sécurité Sociale → 6,65€
- Part Mutuelle → 179,59€
- A votre charge → 63,76€  
ou 33,76€ si achat dans un espace optique Prévifrance

### ↳ Pose d'une couronne

Exemple pour la pose d'une **couronne à 380€** avec une formule PRÉFÉRENCE+.



- Part Sécurité Sociale → 75,25€
- Part Mutuelle → 304,75€
- A votre charge → 0€